



Formations bureautiques

Peu importe le métier de reconversion visé, des compétences minimales en bureautique sont cruciales pour la réussite de votre PPR.

En effet, pour vos recherches de formation, de stages, et d'emplois, il vous faudra utiliser un ordinateur, envoyer des emails, réaliser des recherches en ligne, rédiger des courriers, un CV, etc.

Profitez de votre année de PPR pour vous former en informatique et sur les outils bureautique (Word, Excel, Outlook) !

Formations payantes

- * [SOLURIS](#), Saintes
- * [CNFPT](#)
- * [CIPECMA](#), La Rochelle
- * [Hommes et Savoirs](#), Royan
- * [Envol Formation](#), St Jean d'Angely
- * ...

Formations en ligne

- * [Open Classroom](#)
- * [Projet Voltaire](#) (payant)
- * [Agilefingers](#)
- * ...

Pensez aussi à contacter votre Conseiller

Numérique le plus proche,
il/elle pourra vous aider !

Rôle et missions du CDG 17

P
O
I
N
T
S
T
A
T
U
T

Le Centre de Gestion 17 a tout d'abord un rôle de conseil auprès de l'employeur sur le suivi administratif et statutaire de l'agent. Il propose ainsi des modèles de documents administratifs, mis à jour pour tenir compte des évolutions réglementaires. Il apporte son conseil régulier en fonction de chaque situation et participe à des réunions tripartites.

Le Centre de Gestion 17, dans le cadre de la PPR, conseille également l'agent sur les démarches à suivre durant sa préparation au reclassement. Il propose des outils, des ateliers collectifs, et des points mensuels.

En fin de PPR, le CDG 17 peut accompagner l'agent vers un poste externe, notamment grâce aux offres mises en ligne sur le site Emploi-Territorial.fr, ou au sein du service Remplacement, pour des missions temporaires.

À noter : pour toutes questions relatives à la carrière et à la PPR, l'agent doit en priorité contacter son employeur. Exceptionnellement, s'il contacte le CDG, il est alors nécessaire de mettre l'employeur en copie.

Les formations payantes

F
O
C
U
S
D
U
M
O
I
S

Durant votre année de PPR, vous allez réaliser des formations, principalement au CNFPT, qui forme aux métiers territoriaux. Vous pouvez également trouver d'autres organismes proposant des formations payantes, mais celles-ci seront soumises à l'acceptation du devis par votre employeur.

Quels organismes ? S'il existe de nombreux organismes, notamment en ligne, les centres de formation locaux à consulter peuvent être SOLURIS, le CIPECMA, Hommes et Savoirs sur Royan, le GRETA, l'AFPA, une Université, ...

Le saviez-vous ? Des aides financières du FIPHP sont disponibles pour les formations d'un agent en PPR, avec un plafond de 10 000 euros. Pensez-bien à en informer votre employeur ! Le CDG 17 peut vous aider à monter ce dossier de subvention.

À noter : il n'est pas possible de réaliser des formations longues durant la PPR, au delà des 12 mois. Le temps de trouver la formation et son financement, il est plus raisonnable d'envisager des formations de quelques semaines/mois, et d'en réaliser plusieurs durant la PPR.

Atelier CV/LM

Mardi 17 octobre
14h30

Inscrivez-vous !

Prochain atelier PPR

Mardi 3 octobre
14h30

Inscrivez-vous !

Nouvelles Formations en
ligne—CNFPT

Les fondamentaux des finances
locales

Les fondamentaux du conten-
tieux administratif

Inscrivez-vous !